



Communiqué des Délégués du Personnel SNRT-CGT aux salariés

Ce matin, mercredi 11 mai 2016, le Délégué du Personnel et le Délégué Syndical du SNRT CGT ont quitté la réunion mensuelle des DP. Pourquoi ce départ ?

Depuis maintenant plusieurs mois, la direction s'obstine à ne pas respecter le travail des élus DP SNRT-CGT. En effet, comme le prévoit le code du travail, les élus DP remettent 48h à l'avance une note écrite reprenant les réclamations du personnel (article L2313-1 du code du travail). Lors de la rédaction de cette note, les élus hiérarchisent et organisent les différentes réclamations afin de constituer un tout cohérent et logique, certaines demandes étant corrélées entre elles.

Lors de la réunion DP de ce matin, la direction a, encore une fois, éclaté cette logique en répartissant où bon lui semble chacune de nos réclamations au fil de la réunion : des points capitaux se retrouvant en fin de réunion (où l'on n'a plus le temps de les exposer parce que l'heure tourne). Quel mépris pour notre travail ! Il a fallu 10 minutes pour que les élus retrouvent leur travail « éparpillé façon puzzle ».

Nous ne pouvons plus travailler sereinement et représenter les salariés qui nous font confiance dans ces conditions. La réunion des DP est devenue une vulgaire chambre d'enregistrement où l'on ne trouve aucune volonté d'écouter les réclamations ni même de respecter l'expression des salariés. La réunion mensuelle des DP est le lieu d'expression des salariés et ne doit pas devenir celui de la direction.

Vous trouverez ci-après notre note telle que nous l'avons soumise à la direction. Nous vous laisserons apprécier ce qu'elle en a fait, dans six jours ouvrables, lorsqu'elle vous communiquera ses « réponses ».

.../...

Préambule du SNRT-CGT à la réunion des DP du 11 mai 2016.

La direction persiste dans sa volonté de détourner le travail remis pas les élus DP, en recommençant à le tronçonner et l'éparpiller dans des rubriques arbitraires. Face au mécontentement compréhensible des élus SNRT-CGT, la direction avait pourtant fini par renoncer à cette pratique contestable. La voilà donc qui revient à des intentions plus agressives histoire de démontrer, sans doute, qu'elle entend ne rien concéder et souffler le chaud et le froid quand bon lui semble.

La direction a déjà démontré de quoi elle était capable, les salariés ne sont pas près de l'oublier ni les élus de se taire lorsque la direction dérape...

Le SNRT-CGT n'a cessé de dénoncer ce procédé abusif qui n'a pour objectif que d'enlever toute pertinence à l'expression des salariés. C'est pourquoi ses élus ne céderont pas. Ils entendent que leur mandat soit respecté.

Depuis que la direction a décidé unilatéralement de restituer (c'est le terme qui convient car la direction répond rarement au travail remis par les élus du SNRT-CGT) les notes et les réclamations des délégués du personnel sans tenir compte de l'intégrité de la forme dans laquelle elles lui étaient adressées, c'est à dire dans la continuité des notes et des réclamations transmises par chaque syndicat, le travail des DP s'en trouve entravé.

Nous sommes donc contraints de revenir à une présentation moins aérée pour garantir le respect de l'intégrité de notre travail.

Réclamations du SNRT

Réclamations 1 nous avons demandé à la direction au mois de mars de corriger les coordonnées téléphoniques de l'inspection du travail affichées à divers endroits dans l'entreprise. Cela n'a pas été fait.

Afin de faciliter le travail de la RH dans son obligation de porter à la connaissance des salariés les coordonnées de l'inspection du travail, nous communiquons celles-ci. Il s'agit du 01 46 64 27 28.

Faudra-t-il encore attendre 2 mois avant qu'elles soient corrigées comme ce fut le cas, après notre réclamation, pour qu'elles soient affichées?

Réclamations 2 : Nous demandons à la direction de respecter les termes exacts du code du travail, concernant le travail remis par les élus DP avant la réunion mensuelle de cette instance. Il s'agit des « réclamations » des DP et non « des questions » de DP (article L2313-1 du code du travail).

Réclamations 3 : Il serait tout de même souhaitable que la direction reste cohérente dans ses réponses d'un mois sur l'autre, quand toutefois elle daigne en apporter.

Ainsi au mois de juin 2015, concernant l'émission Paname, la direction répondait que la décision de recourir à un électro relevait de la demande de la production, du réalisateur ou du chef opérateur. Dans sa réponse du mois dernier, la direction ne mentionne plus le chef opérateur. Cela n'est pas sérieux! Il n'est pas sérieux de toute façon, de pouvoir envisager de tourner cette émission sans électro ou sans maquillage comme cela a été le cas récemment sur la moitié d'une émission! Il fallait oser et à Vanves, on ne doute de rien ! (Notons que cette réclamation aurait pu également figurée au chapitre suivant : provocation ou impéritie)/...

Réclamations 4: Dans sa réponse à notre réclamation du mois dernier concernant des décalages de coupures repas de dernières minutes, la direction soutient que les horaires et la durée des coupures repas sont mentionnés aux salariés à titre indicatif.

Les heures de coupure repas, comme les horaires de travail, sont certes indicatives avant l'avant veille 17h mais après ce délai de prévenance, elles ne peuvent être modifiées sans l'accord du salarié. Accord collectif du 28 mai 2013 page 87.

Provocation ou impéritie 1 : 3 sanctions disciplinaires sur le Pôle Nord Ouest en moins d'un mois dont 2 mises à pieds de 15 jours pour des broutilles. La direction perd t-elle la tête?

La direction devrait se rappeler qu'il ne peut pas y avoir deux poids deux mesures dans l'entreprise : des sanctions injustifiées pour les salariés et des promotions pour ses cadres supérieurs pris la main dans le sac ou responsables de fautes graves.

Enfin, pour revenir à des affaires moins scandaleuses, ces sanctions ne sont-elles pas la preuve de l'échec des politiques RH actuelles et des opérations de com sans lendemain de la présidence de France Télévision ?

Provocation ou impéritie 2 : comment peut-il venir à l'idée de la direction d'organiser une réunion concernant l'émission Paname, en regroupant le directeur de l'Antenne, le chef de centre, le régulateur des moyens, un responsable technique, les coproducteurs extérieurs, un réalisateur et trois OPV (dont un, bien que convoqué était en repos ce jour-là) ?

Quel mépris pour les autres techniciens travaillant sur cette émission! Quel manque d'attention à l'égard de métiers écartés de cette réunion! Quel manque inquiétant de professionnalisme dans l'organisation du travail !

L'amateurisme managérial aurait-il pris le pas sur les organisations et les méthodes de travail éprouvées ?

Une simple réunion de production avec un responsable de production, un réalisateur, à défaut d'assistant réalisateur, et les techniciens concernés aurait été suffisant et plus efficient.

A quoi rime un grand rassemblement de la direction avec 3 techniciens surtout s'il ne leur est accordé aucune attention ?

Sans doute s'agissait-il de convaincre ces techniciens de la nécessité de recourir à des moyens allégés sur Paname pour servir, selon la direction, une écriture au plus proche des réalités abordées par le magazine.

Pourquoi, plus honnêtement, ne pas informer que ce sont les budgets qui ont été allégés, pour ne pas dire dépouillés, pour contribuer, entre autres, à la chaîne tout info?

Pourquoi vouloir infliger aux salariés de telles inepties? Cela est offensant et porte atteinte à leur maîtrise professionnelle. Les salariés n'ont pas à subir ce genre de mise en scène et de discours qui enlèvent toute crédibilité à la direction dans la conduite d'un projet pour l'Antenne de Paris Ile de France.

Il serait peut-être temps pour la direction de revenir à des pratiques professionnelles et de se rapprocher des personnels qui ont les compétences nécessaires pour mettre en place les moyens et les organisations du travail pouvant répondre à la fabrication d'une émission de production de qualité. Le problème en effet vient d'une obstination à vouloir aborder une émission de production comme un magazine de la rédaction.

.../...

Comment se fait-il que la catégorie « technicien de reportage » ait disparue des plannings alors qu'il y a encore un TR en activité au sein du centre ?

Cette personne fait désormais partie du planning « technicien son » alors que technicien son et technicien de reportage sont 2 métiers distincts, de par leur formation et de par leurs activités ? D'autre part, pourquoi le planning mentionne « technicien son » alors que « chef opérateur du son » est la profession indiquée sur les contrats de travail de ces salariés ?

Risques psychosociaux : Les techniciens de régie sont soumis à un accroissement de stress lors des directs JT et des émissions « Météo à la Carte ». En effet, plusieurs dysfonctionnements se cumulent : le manque de temps de préparation, le manque d'information, le peu d'échanges interpersonnels, un encadrement technique parfois défaillant et une charge de travail importante sans oublier les aléas du direct. A cela, s'ajoutent les attitudes peu respectueuses, voire agressives, de certains réalisateurs, provoquant des conflits larvés. En découlent des situations confuses et des conditions de travail insupportables. La direction a l'obligation d'apaiser ces tensions afin de renouer le dialogue et de protéger les techniciens de régie avant la survenue de troubles psychosociaux.

Demande d'informations 1

L'émission de Pôle " Histoire de se Balader " disparaît. Qu'est-il envisagé pour la remplacer?

Demande d'informations 2

Concernant la suppression des pôles à France 3, quel nouveau dispositif est-il retenu pour notre région ?

Demande d'informations 3

Quel est le projet de mise aux normes HD de la régie ?

Demande d'informations 4

L'émission « La Voix est Libre » va vraisemblablement se faire le dimanche, info ou intox, en direct ou enregistrement?